MINISTRY OF ENERGY, SCIENCE AND TECHNOLOGY

2001-2002
Business Plan

Ontario

101-05502/

Message from the Minister

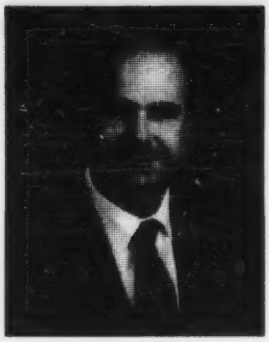

Hon. Jim Wilson

The Ministry of Energy, Science and Technology is committed to maintaining an efficient and environmentally-sustainable energy sector which will protect and benefit all Ontario consumers. The ministry is also committed to expanding partnerships that promote science, technology and innovation.

The government has reaffirmed its commitment to a competitive electricity market. The monopoly under the former Ontario Hydro will be replaced by May 2002 with an open marketplace in which consumers can choose who will supply them with electricity. We are confident that the conditions required for a smooth transition will be in place by next spring.

Four key principles will guide us in achieving this goal in the year ahead. We will: protect consumers and give them more choice; ensure a strong business climate with a reliable supply of electricity; protect our environment; and encourage new ways of doing business and support the search for alternative sources of power.

Clearly, we must ensure that Ontario's electricity supply remains safe and reliable, that prices remain competitive, and that consumers get the best deal possible.

Our strategy for science and technology continues to be based on three key building blocks: enhancing community awareness and support for science, technology and innovation; building science and technology infrastructure; and creating incentives for commercialization and growth.

Our ultimate goal is to create high-paying jobs and a higher quality of life for all Ontarians. To do this, we are creating partnerships with key stakeholders through programs such as the Ontario Research and Development Challenge Fund, the Ontario Innovation Trust and the Premier's Research Excellence Awards.

I look forward to continuing to expand and strengthen these partnerships in the year ahead.

The Honourable Jim Wilson
Minister of Energy, Science and Technology

Ministry Vision

The Ministry of Energy, Science and Technology envisions an environmentally-sustainable and prosperous economy, fuelled by innovation and a competitive energy sector.

Core Businesses

The Ministry of Energy, Science and Technology has two core businesses: Energy, and Science and Technology.

Energy

The Energy Division's core business consists of energy policy development and implementation through the Ontario Energy Board.

- The division's core business is to promote an efficient and competitive energy sector to protect consumers, as well as ensuring a safe and reliable energy supply and an environmentally-sustainable energy industry.

- With the passage of the *Energy Competition Act, 1998*, the ministry has continued to move forward with its plan to restructure Ontario's electricity system. A key goal has been to set energy policy within which the Ontario Energy Board (OEB) ensures benefits to consumers through its regulatory and licensing roles for natural gas and electricity.

- The government's plan for opening the electricity market to competition is based on four key principles: protecting consumers and giving them more choice, ensuring a strong business climate with a reliable supply of electricity, protecting our environment, and encouraging new ways of doing business and new sources of power.
- A competitive market will depend on new companies generating and selling electricity to Ontario consumers. The ministry is encouraging new investment in the energy sector and the development of alternate energy technologies in order to provide a choice of energy supplies, including those that are environmentally sustainable, and to reduce the environmental

impact of energy use.

- The benefits we expect from a competitive electricity market include competitive rates for consumers as well as choice of electricity provider, more investment opportunities in the generation and retailing of electricity, increased job creation, improved air quality and minimal red tape. Private investors have already proposed about $3 billion in new generation investment, representing almost 3,000 megawatts. All of these projects propose to use cleaner alternative power sources.

- Oil and natural gas markets have been deregulated since the 1980s. The ministry provides information to the public and represents Ontario's interests as an energy-consuming province in regulatory proceedings and in federal/provincial meetings on energy policy and trade issues.

Ontario Energy Board

As an agency of the Ontario government, the Ontario Energy Board (OEB) is an economic regulator with regulatory oversight of natural gas and electricity matters in the province. The OEB reports to the provincial legislature through the Minister of Energy, Science and Technology.

- The OEB has implemented a licensing system to facilitate the development of a competitive energy market. Most agents, brokers and retailers of natural gas and electricity have been required to be licensed by the OEB since March 1, 1999, and March 1, 2000, respectively. The board continues to license new electricity market participants so they can enter the market.

- The OEB has an expanded consumer protection role in the evolving energy marketplace. The OEB has implemented licences, codes and guidelines for energy market participants, including a code of conduct for gas marketers and electricity retailers. It has also established an effective complaints resolution process for consumers. If any energy marketers and retailers do not abide by these codes, the OEB can suspend or revoke their licences.

- In 2001-2002, the board will continue to process rate applications from electricity distribution companies in

preparation for the opening of the new market. This will clearly identify the commodity costs for consumers, allowing them to make informed choices about their electricity supplier.

- The board is responsible for regulating natural gas and electricity utilities, including the setting of just and reasonable rates. Like other energy regulators throughout the world, the OEB is moving from the cost-of-service approach to performance-based regulation. This will encourage operational efficiencies while reducing regulatory costs.

- The OEB has assumed responsibility for retail electricity market readiness and will advise the government on the technical readiness of electricity market participants to operate effectively in the competitive market.

Science and Technology

The ability to develop and commercialize new technologies, products and services is the key to maintaining and strengthening Ontario's position in the new economy. To encourage and support science, technology and innovation, the Science and Technology Division's core business is focused on creating an innovation culture, building infrastructure and creating incentives to further enhance the province's capabilities to achieve economic growth and environmental sustainability.

- The ministry provides leadership to strategically co-ordinate S&T activities across government and to develop policies that support innovation. This includes working with internal and external groups such as the Ontario Science and Innovation Council (OSIC).

- The ministry promotes partnerships to build an infrastructure that supports innovation by investing in research through the Premier's Research Excellence Awards, the Ontario Research and Development Challenge Fund and the Ontario Research and Innovation Optical Network (ORION).

- The ministry contributes to innovation by strengthening links between basic research and the development of new technology and products through to commercialization. The Ontario Centres of Excellence and Biotechnology Commercialization

Centre Fund support technology transfer from research labs to industry to ensure Ontario reaps the benefits of new jobs and a stronger economy.

- The ministry promotes development and use of emerging and enabling technologies to ensure the province will be a world leader in the new economy. Ministry programs stimulate development of clusters in biotechnology and digital multimedia industries. The ministry also supports and encourages adoption of novel Internet applications through Connect Ontario which will help communities to provide services to residents and businesses.

- The ministry markets innovation to a new generation by encouraging students to consider careers in science and engineering and by celebrating successes and showcasing Ontario's scientific and research talent.

Annual Report on Key Achievements for 2000-2001

Energy

The government has announced that Ontario's electricity market will open to competition by May 2002. The government will continue to push for the earliest possible date for opening, contingent on meeting the key principles for market opening.

These market opening principles also fulfil the ministry's mandate as outlined in its Statement of Environmental Values (SEV): to ensure that Ontarians have access to safe, reliable and environmentally-sustainable energy supplies at competitive prices.

On June 7, 2000, the Minister of Energy, Science and Technology issued a Directive to the Ontario Energy Board to put the customer first in reviewing municipal utility rate applications. The OEB decision on implementing the directive was to phase in, over three years, increases sought by municipal utilities in order to earn a market-based rate of return.

A transition regulation for 80 large industrial customers will provide price assistance for a two- to four-year period. This

regulation reduces the price shock for an essential input for some industrial customers that compete in world markets. This transition regulation will provide time for these industries to adapt to market pricing. Other customers will not subsidize these contracts; Ontario Power Generation (OPG) will forego revenue and net income that it would otherwise earn by selling this power at market prices.

The OEB has licensed 40 electricity retailers, and 20 more applications are pending. This provides electricity customers in Ontario with the opportunity to choose between a number of offers from various service providers.

In July of 2000, OPG entered into a long-term leasing arrangement with Bruce Power Partnership. This partnership is a major step toward opening the Ontario electricity market to competition and consumer choice. It will also increase the amount of electricity the plant produces, create new job opportunities locally, and increase the supply of "clean" electricity.

The announcement of a market opening date provides greater certainty to potential new investors who have proposed $3 billion in new generation projects. The Minister of the Environment has also announced changes that will ensure that new electricity projects are reviewed in a clear and consistent manner under the province's environmental assessment process.

In addition, Ontario Power Generation plans to return the Pickering A nuclear facility to service beginning in the spring of 2002. This will add another 2,000 megawatts of power – enough power to meet the electricity needs of a city the size of 2 million people.

Further, Bruce Power has announced that it intends to restart two units at the Bruce A nuclear generating station, which would provide an additional 1,500 megawatts in generating capacity. This would provide enough additional power to supply residential customers in London, Kitchener and Hamilton.

The government has said from the beginning of the electricity restructuring process that environmental protection is a key principle. The Minister of the Environment has recently announced tough new environmental emission caps to apply to the electricity sector in Ontario. This follows our commitment to meet or exceed new standards that are enacted in the United States.

Through provisions of the *Energy Efficiency Act,* the ministry is acting to reduce climate change emissions. Opening the electricity market to competition will allow cleaner, more environmentally-friendly electricity generation technologies to be introduced, leading to reduced emissions. Tax reforms for hydroelectric power were announced in September 2000, and will further encourage the development of zero-emission water power.

The government is implementing an environmental labeling program to better inform consumers about their electricity choices. The program requires electricity retailers to disclose their generation sources and ensures that consumers have easy-to-understand information to assist them in selecting electricity offers on the basis of environmental attributes. This information puts more power in the hands of consumers in making choices, and assists retailers to differentiate and promote the environmental attributes of their power offers.

Science and Technology

The ministry provides leadership for and policy coordination of S&T activities across government through internal and external committees such as the Ontario Science and Innovation Council (OSIC). The council, which was announced in 1999, now has a full-time secretariat in place at the ministry.

The ministry is well on its way to fulfilling its mandate to make Ontario one of the leading jurisdictions in the world for research and innovation.

- The ministry announced $20 million for the new Biotechnology Commercialization Centre Fund (BCCF) to help establish regional commercialization centres in London, Ottawa and Toronto. The construction of the Ottawa centre was initiated in the Spring of 2001. The centres will stimulate growth of biotechnology clusters to ensure the benefits from research are developed and commercialized here in Ontario. The BCCF received financial support from the SuperBuild Corporation, a $20-billion, five-year initiative to address Ontario's infrastructure needs and meet the economic challenges of the 21st century.

- The 2000 Ontario Budget announced that $50 million will be

invested to establish the new Ontario Cancer Research Network (OCRN). The OCRN initiative will invest in three areas:
- the Cancer Research Fund will support the discovery of new cancer treatments;
- a virtual network will speed cancer research by electronically linking researchers, physicians and patients; and
- a provincial Cancer Tissue Tumor Banking Network will support ongoing laboratory-based research on cancer cells.

- To enhance infrastructure for innovation, the ministry supports Ontario's scientific research and technology development by investing in research at universities, colleges, research institutes and hospitals. During the past year, the ORDCF approved funding of $117 million to 19 leading-edge projects. Including investments by partners, these projects had a total value of $354 million.

- The ministry also invested $24.8 million to support more than 1,500 researchers at 19 institutions through the Ontario Centres of Excellence. In addition, the ministry presented 114 Premier's Research Excellence Awards to new researchers at provincial universities, worth a total of $11.3 million.

- The ministry implemented the Research Performance Fund announced in the 2000 Ontario Budget. The fund flowed $30 million to 50 research institutions throughout Ontario to pay the indirect costs of provincially funded research.

- The 2000 Ontario Budget committed $5 million over five years to the Youth Science and Technology (YS'n'T) initiative. YS'n'T is one of the key building blocks in the Ontario government's science and technology strategy. Its primary goals are:
  - to foster a strong network of organizations promoting science, technology, entrepreneurship and innovation;
  - to ensure youth are comfortable with and understand the basic principles of science, are aware of education and career opportunities, and are attracted to science- and technology-related careers;
  - to spark the entrepreneurial spirit and creativity of Ontario youth; and
  - to showcase innovation in Ontario, promote role models for youth and reinforce the message that Ontario is a province of opportunity.

- In 2000-2001, the ministry invested more than $700,000 in youth science and technology awareness initiatives.

- In May 2000, the ministry announced the Ontario Research and Innovation Optical Network (ORION), a SuperBuild initiative, to connect all universities and colleges and publicly-funded research institutes through a globally-linking network. The network will provide the means for communication among researchers who are working on new, collaborative research and development projects.

- To promote use of strategic technologies, the ministry commenced implementation of the Connect Ontario/GeoSmart initiative jointly with the Ministry of Natural Resources. This SuperBuild initiative will enhance electronic services at the community level. Across the province, 28 regional workshops were held and more than 2,000 people were involved in the development of joint Connect Ontario/GeoSmart project proposals. By the end of the year, the ministry had received over 60 projects of intent and 28 applications for funding. Announcements are expected this year.

Key Commitments and Strategies for 2001-2002

The ministry's activities will be guided by and reflect its Statement of Environmental Values (SEV). These values include:

- encouraging environmentally-sustainable energy production and conservation;
- promotion of renewable and cleaner forms of energy production; and
- identifying opportunities to invest in science and technology to benefit the economy and people of Ontario in an environmentally-sustainable manner.

Energy

The ministry will ensure that electricity restructuring is understood as a key part of the government's plan to prepare Ontario for the 21st century and to keep the economy strong and growing. At the same time, the ministry will continue to be guided by its Statement of Environmental Values (SEV) in all decisions affecting the environment.

The ministry will continue to implement the *Energy Competition Act.* It will introduce appropriate regulations to minimize red tape and ensure the smooth transition to a competitive electricity marketplace.

During the transition to a new marketplace, the ministry will continue to work closely with Ontario Hydro's successor corporations – Ontario Power Generation, Hydro One and the Independent Electricity Market Operator. The ministry will continue to provide information and resolve issues with municipal electric utilities/local distribution companies.

The ministry's consumer information and education program will continue to ensure that consumers are aware of how the new market will operate and what they need to know to be informed consumers.

The ministry's consumer education campaign on electricity restructuring will be backed up with brochures and fact sheets distributed through the ministry call centre, government information counters and shopping centre information kiosks. The ministry will continue to ensure that the public has access to information on electricity restructuring.

In addition, ministry information brochures will be available for distribution in early fall by Hydro One and local electrical utilities to their customers across the province.

New investment in energy will continue to be encouraged, especially for cleaner, more environmentally-friendly energy supplies such as wind energy.

The ministry will ensure that Ontario Power Generation (OPG) continues to accelerate the Market Power Mitigation Agreement to reduce its generating capacity so that other power generators can successfully compete in Ontario's market. OPG has targeted 4,000 megawatts of fossil and hydroelectric generation, including the Lennox, Lakeview, Thunder Bay, Atikokan, and Mississagi generating stations. OPG is looking at various options for "decontrol," including selling assets, swapping generation outputs or leasing facilities.

Efforts will continue to reduce red tape and establish a regulatory environment which will encourage new entrants and investors in

Ontario's competitive electricity market.

The ministry will continue in its emergency preparedness role to reduce Ontario's vulnerability to possible supply interruptions (for example, emergencies caused by climate conditions such as ice storms), and will continue to co-chair the federal-provincial working group on energy reliability.

Science and Technology

The ministry's role is being built around three key building blocks:

- enhancing community awareness and support for science, technology and innovation;
- building science and technology infrastructure; and
- creating incentives for commercialization and growth.

These building blocks ultimately lead to the ministry's primary objective: the development of a high-productivity, high value-added industrial base. This is what it is all about – to make Ontario the best place in the world to live, work, invest and raise a family.

For example, the government has set a goal of making Ontario the third-largest home of biotechnology industry in North America and will work to achieve it. This is part of the government's 21-step action plan to move Ontario into the 21st century.

The 2001 Ontario Budget announced the establishment of the Premier's Platinum Awards, consisting of $10 million over the next six years. These high-profile awards will recognize some of Ontario's most outstanding senior researchers, and help build a greater awareness among all Ontarians of the leading-edge research which is currently taking place in the province.

The government supports and fully endorses the Canadian effort to have Ontario host the International ITER Fusion Energy Project, which is expected to be formally submitted by the federal government fairly soon. If Canada's bid succeeds, this research and development project would bring to Ontario 250 of the brightest minds in nuclear energy science, help diversify Ontario's high-tech industry and inject millions of dollars into the provincial economy.

In 2001, the Ontario Science and Innovation Council (OSIC) will provide the Ontario government with advice and recommendations

to encourage and support innovation and enhance competitiveness. OSIC will also participate in a benchmarking pilot that will generate an innovation index for Ontario.

The ministry will work to ensure that research, science and technology and the industries that depend on them continue to grow and prosper. This will be accomplished through the application of a range of science and R&D tax incentives – for example, there are specific incentives for corporations which create original interactive digital media products in Ontario.

The ministry intends to help make Ontario among the best North American jurisdictions for research, development and innovation, and for the jobs and prosperity they bring. In 2001-2002, the ministry will continue to support the creation of new community-based biotechnology commercialization centres that will help facilitate the development of new biotechnology start-ups.

The Ontario Cancer Research Network (OCRN) will be delivered by an outside service provider to be selected through a competitive request for proposals (RFP) process. The successful provider must have a plan for the OCRN to be financially self-sufficient within three years.

The 2000 and 2001 Ontario Budgets illustrate this government's continued commitment to building one of the most competitive jurisdictions for business, investment and job creation in North America.

The Corporate Income Tax Rate Cuts, the Capital Gains Inclusion Rate Reduction, and the Employer Health Tax Exemption for Eligible R&D-Intensive Companies all reflect the government's strong commitment to strengthening Ontario's competitive fundamentals for R&D and commercialization.

In 2001-2002, the ministry will work with communities through Connect Ontario to support economic development through the increased use of information and communication technologies. As well, the ministry will commence implementation of an advanced high-speed research network, the Ontario Research and Innovation Optical Network (ORION) to connect Ontario's researchers, educators and scientists to colleagues across the province and around the world.

Connect Ontario and ORION are both SuperBuild initiatives, aimed at ensuring that Ontario has the infrastructure and partnerships in place to support future growth and development.

The ministry will continue to increase awareness of science, technology and innovation to youth through its YS'n'T initiatives and outreach programs. The primary objective is to give our young people every opportunity to explore science in a creative and fun way.

The ministry will continue to work to increase the support of university research by the private sector. And, the ministry will continue to monitor and assess the impact of government programs on private sector contract research at Ontario universities.

One of the ministry's primary goals is to facilitate and encourage these relationships, with the ultimate goal of seeing more innovative products, technologies and services brought to market right here in Ontario.

Key Performance Measures

Core Business: Energy

Ministry goal: The energy markets operate competitively and provide safe, secure and sustainable supplies of energy to Ontarians.

Contribution to goal: As Ontario moves to a competitive market, Ontario electricity consumers will have the power to choose the retailer from whom they will buy their electricity. Competition will encourage investments which will in turn generate jobs and an efficient energy sector.

Contextual information: The government continues to place a high priority on safety, reliability, and sound environmental practices in the energy industry.

New opportunities have emerged as a result of changes in the North American electricity industry from one based on monopoly to one based on competition. Ontario needs to restructure its electricity industry in order to support investments and jobs through competitive electricity prices and the best possible electricity service, and has designed its restructuring plan to maintain and improve on current performance.

Public policy indicators:

1. The ministry will monitor electricity prices and competitiveness of the Ontario electricity market and assess and report on market competitiveness.
2. The ministry will track new energy investments in the province to ensure that consumers continue to have future reliable electric power supply.
3. The ministry will continue performing regular monitoring of natural gas, gasoline and diesel prices to be able to provide consumers with this information on a regular and timely basis. Gasoline and diesel price management is under the mandate of the Ministry of Consumer and Business Services.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
The competitive electricity market opens.	Wholesale and retail electricity markets open together subject to meeting four principles: ▪ Protecting consumers and offering more choice ▪ Ensuring a strong business climate with a reliable supply of energy ▪ Protecting our environment ▪ Encouraging new ways of doing business and new sources of power.	Market opens by May 2002.

Ministry goal: Environmentally sustainable energy industry is promoted.

Contribution to goal: Opening the electricity market to competition will allow cleaner, more environmentally-friendly electricity generation technologies to be introduced, leading to reduced air emissions.

Contextual information: More than 80 per cent of Ontario's greenhouse gas emissions originate with energy use and production. With the government enunciating that environmental protection is a key principle, there will be increasing pressure to address air quality issues associated with energy.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Renewable energy production and efficient use of energy.	Baseline and long term targets on the production and use of renewable energy resources will be established one year after electricity market opening.	Establish baseline and targets on renewable energy resource production and use.
	Energy saved by consumers through increased use of energy efficient products 2001: 10.3 peta joules* 2002: 10.8 peta joules 2003: 11.5 peta joules *Peta (10 to the 15th) joules is a measure of energy.	Meet target.

Core Business: Science & Technology

Ministry goal: To monitor job growth in Ontario's knowledge-based/innovation economy as compared to job growth in other key jurisdictions in Canada and the U.S.

Contribution to goal: Relates to S&T Strategy, "High Value Added Jobs Base."

Contextual information: An impact measure that indicates the overall resilience of Ontario's knowledge-based economy.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Job growth in Ontario's knowledge-based economy as compared to selected other jurisdictions.	To sustain a growth rate that will allow Ontario to outperform all other provinces and lead Canada in the creation of net new jobs in the knowledge-based economy.	To determine appropriate indicators and establish benchmark data and targets for this measure.

Ministry goal: Increase private sector investment in contract research at Ontario Universities.

Contribution to goal: Relates to S&T infrastructure and incentives for commercialization and growth.

Contextual information: The Ontario Research and Development Challenge Fund, Premier's Research Excellence Awards and Centres of Excellence initiatives are focused on increasing the research capacity and capability of Ontario universities and research institutions to conduct research of interest to industry.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Value of contract research funded by the private sector performed by universities and institutions.	Growth in the value of contract research over the next five years: 2000-2001.....1 per cent 2001-2002.....2 per cent 2002-2003.....3 per cent 2003-2004.....4 per cent 2004-2005.....5 per cent	The value of contract research in 2001-2002 will show a 2 per cent increase over the previous year.

Ministry goal: Increase participation by Ontarians and businesses in the digital economy. **Contribution to goal:** Relates to awareness and support for S&T and innovation.		
Contextual information: The use of computer-based information and communication technology is critical to the economic growth and competitiveness of Ontario communities, businesses and residents. Development, demonstration and implementation of these systems will enable businesses, the public and volunteer organizations, research and development interests and citizens to use these communications and information systems productively.		
Measure	**Standard / Target**	**2001-2002 Commitments**
Increased access to information and communications technologies by Ontario communities, researchers, businesses and citizens.	Increase access in 100 communities by 2005-2006.	Increase access to a minimum of 35 communities in Ontario.

Ministry goal: Growth in Ontario health and biotechnology industries.

Contribution to goal: The development of biotechnology start-up firms will contribute to job growth and growth of the biotechnology sector.

Contextual information: The Biotechnology Commercialization Centres Fund provides assistance for the construction of regional-based commercialization centres to house start-up biotechnology firms from Ontario's universities, hospitals, research institutes and private industry. The centres will be ramped up over the next two years (2001 and 2002) with full occupancy expected by 2004. The start-up companies will remain at the centres for up to three years.

Measure	Standard / Target	2001-2002 Commitments
Help develop the Ontario biotechnology industry through the development of new company start-ups.	The number of new biotechnology start-up companies from the BCCF program commencing 2000: 2001-2002.....10 2002-2003.....30 2003-2004.....15	The Biotechnology Commercialization Centres in London and Ottawa will complete construction and commence operation.

*2000 - 2001 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals**

Ministry of Energy, Science and Technology

Operating	$469 million
Capital	$80 million
	215 staff

Energy**

Operating	$342 million
Capital	$80 million
	135 staff

Science and Technology

Operating	$121 million
	45 staff

Ministry Administration

Operating	$6 million
	35 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB-based

**The Energy Core Business includes the Ontario Energy Board and the consolidation of the Independent Electricity Market Operator (IMO).

*2001-2002 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan**

Ministry of Energy, Science and Technology

Operating	$284 million
Capital	$76 million
	250 staff

Energy**

Operating	$133 million
Capital	$53 million
	160 staff

Science and Technology

Operating	$144 million
Capital	$23 million
	55 staff

Ministry Administration

Operating	$7 million
	35 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB-based

**The Energy Core Business includes the Ontario energy Board and consolidation of the Independent Electricity Market Operator (IMO).

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed. For information on the Ontario Ministry of Energy, Science and Technology, visit the ministry's Web site at http://www.est.gov.on.ca

Minister's Office

Mike Krizanc
Executive Assistant to the Minister
Tel: (416) 327-3550
Fax: (416) 327-6754
E-mail: Mike.Krizanc@est.gov.on.ca

Christine Smith
Communications Assistant to the Minister
Tel: (416) 327-3551
Fax: (416) 327-6754
E-mail: Christine.Smith@est.gov.on.ca

Energy Division

Judy Hubert
Assistant Deputy Minister
Tel: (416) 314-6190
Fax: (416) 314-6224
E-mail: Judy.Hubert@est.gov.on.ca

Science & Technology Division

Dr. Chris Riddle
Acting Assistant Deputy Minister
Tel: (416) 314-8219
Fax: (416) 314-4344
E-mail: Chris.Riddle@est.gov.on.ca

Business and Resource Planning Branch

Nancy Whynot, Director
Tel: (416) 314-3309
Fax: (416) 314-3354
E-mail: Nancy.Whynot@est.gov.on.ca

Communications Branch

Shane Pospisil, Director
Tel: (416) 327-5555
Fax: (416) 326-3947
E-mail: Shane.Pospisil@est.gov.on.ca

Copies of this document are available free from:

Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1117-X

Ce document est disponible en français
(0-7794-1117-X)

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Plan d'activités
2001-2002

Ontario

Message du ministre

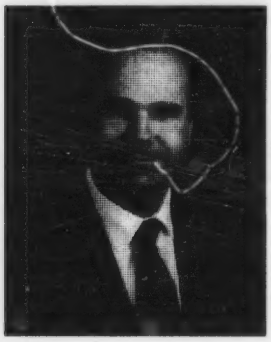

L'hon. Jim Wilson

Le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie est déterminé à maintenir un secteur de l'énergie efficient et favorable à l'environnement qui profite à tous les consommateurs de l'Ontario et assure leur protection. Il tient également à élargir les partenariats qui font la promotion des sciences, de la technologie et de l'innovation.

Le gouvernement a réitéré son engagement de créer un marché de l'électricité soumis à la concurrence. L'ancien monopole d'Ontario Hydro sera remplacé d'ici mai 2002 par un marché concurrentiel qui permettra aux consommateurs de choisir l'entreprise qui leur fournira de l'électricité. Nous sommes confiants que toutes les conditions nécessaires à une transition harmonieuse seront réunies d'ici le printemps prochain.

Le gouvernement s'appuie sur quatre grands principes pour réaliser cet objectif durant la prochaine année : offrir aux consommateurs protection et choix accru; assurer un climat d'affaires vigoureux et un approvisionnement fiable en électricité; protéger l'environnement; encourager l'adoption de nouvelles pratiques commerciales et la mise au point de sources d'énergie de remplacement.

Manifestement, nous devons assurer le maintien en Ontario d'un système d'approvisionnement en électricité sûr et fiable à des prix concurrentiels qui soit le plus avantageux possible pour les consommateurs.

Notre stratégie en matière de sciences et de technologie continue de reposer sur trois principes fondamentaux : sensibiliser davantage la population et accroître le soutien aux sciences, à la technologie et à l'innovation; créer l'infrastructure nécessaire; stimuler la commercialisation et la croissance.

Notre but ultime est de créer des emplois bien rémunérés et d'augmenter le niveau de vie de tous les Ontariens et Ontariennes. Pour ce faire, nous avons forgé des partenariats avec des intervenants clés par l'entremise de programmes comme le Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement, le Fonds ontarien pour l'innovation et les Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche.

Je me réjouis à l'idée d'élargir et de renforcer ces partenariats durant l'année qui vient.

L'honorable Jim Wilson
Ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Objectif général du ministère

Le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie vise à assurer une économie prospère et écologiquement viable, alimentée par l'innovation et un secteur énergétique concurrentiel.

Activités de base

Les activités de base du ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie visent deux secteurs : l'énergie d'une part, les sciences et la technologie, d'autre part.

Énergie

Dans le secteur de l'énergie, les activités de base du ministère portent sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique énergétique par l'entremise de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

- La Division de l'énergie cherche à promouvoir en Ontario un secteur énergétique efficace, concurrentiel et viable sur le plan environnemental qui protège les consommateurs et assure la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement.

- Avec l'adoption de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, le ministère poursuit la restructuration du réseau électrique de l'Ontario. Un des objectifs clés consiste à établir une politique énergétique avantageuse pour les consommateurs dans le cadre de laquelle la Commission de l'énergie de l'Ontario réglemente les secteurs du gaz naturel et de l'électricité et délivre les permis requis.

- Le plan du gouvernement d'instaurer un marché de l'électricité soumis à la concurrence repose sur quatre grands principes : offrir aux consommateurs protection et choix accru; assurer un climat d'affaires vigoureux et un approvisionnement fiable en électricité; protéger l'environnement; encourager l'adoption de nouvelles pratiques commerciales et la mise au point de nouvelles sources d'énergie.

- L'instauration de la concurrence dépendra de l'arrivée sur le marché de nouvelles entreprises qui produiront de l'électricité et la vendront aux consommateurs ontariens. Le ministère encourage les investissements dans le secteur de l'énergie et la mise au point de technologies de remplacement afin d'offrir diverses options d'approvisionnement en énergie, dont certaines de type écologique, et de réduire l'incidence environnementale de l'utilisation d'énergie.

- Parmi les avantages que nous comptons tirer d'un marché de l'électricité soumis à la concurrence, citons des tarifs concurrentiels pour les consommateurs, la possibilité de choisir son fournisseur d'électricité, un nombre accru de possibilités d'investissement dans la production et la vente au détail d'électricité, la création d'emplois, l'assainissement de l'air et la réduction des formalités administratives. Des investisseurs privés ont déjà proposé d'injecter environ

trois milliards de dollars dans le secteur de la production d'électricité en Ontario, ce qui représente presque 3 000 mégawatts. Tous ces projets prévoient l'utilisation de sources d'énergie plus propres.

- Les marchés du pétrole et du gaz naturel sont déréglementés depuis les années 1980. Le ministère renseigne le public et défend les intérêts de l'Ontario en tant que province consommatrice d'énergie lors de démarches réglementaires et de rencontres fédérales-provinciales sur des questions de politique énergétique et de commerce.

Commission de l'énergie de l'Ontario

En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, la Commission de l'énergie de l'Ontario est un organisme de réglementation économique régissant les secteurs de l'électricité et du gaz naturel dans la province. Elle rend compte de ses activités devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie.

- La Commission a mis en place un système de permis pour faciliter l'instauration d'un marché de l'électricité concurrentiel. Depuis le 1er mars 2000, la plupart des mandataires, courtiers et détaillants d'électricité doivent être titulaires d'un permis de la Commission. Cette exigence s'applique aux mandataires, courtiers et agents de commercialisation du gaz naturel depuis le 1er mars 1999. La Commission continue de délivrer des permis aux nouveaux participants afin qu'ils puissent se lancer sur le marché.

- On a renforcé le mandat de la Commission en ce qui concerne la protection des consommateurs au sein du marché de l'énergie en pleine évolution. La Commission a mis en place des permis, codes et directives, notamment un code de conduite à l'intention des agents de commercialisation de gaz naturel et des détaillants d'électricité. Elle a aussi établi un processus efficace de règlement des plaintes portées par les consommateurs. La Commission peut suspendre ou révoquer le permis de tout agent de commercialisation ou détaillant qui ne respecte pas ces codes.

- En 2001-2002, la Commission continuera de traiter les demandes de tarifs des companies de distribution d'électricité en vue de l'ouverture du marché. Cela permettra aux consommateurs de déterminer clairement le coût de l'électricité et de prendre des décisions éclairées quant au choix de leur fournisseur.

Activités de base (suite)

- La Commission réglemente les entreprises publiques de gaz naturel et d'électricité et veille à l'établissement de tarifs raisonnables. À l'instar d'autres organismes de réglementation de l'énergie dans le monde, elle délaisse l'approche fondée sur le coût des services et adopte désormais une approche axée sur le rendement, ce qui favorisera l'efficacité opérationnelle tout en réduisant les coûts réglementaires.

- Il incombe à la Commission de veiller à ce que le secteur de l'électricité soit prêt à s'ouvrir à la concurrence et d'aviser le gouvernement du niveau de préparation des membres du secteur sur le plan technique.

Sciences et technologie

Le maintien et la consolidation de la position de l'Ontario dans la nouvelle économie reposent sur la capacité d'élaborer et de commercialiser de nouveaux produits, services et technologies. La Division des sciences et de la technologie encourage et soutient les sciences, la technologie et l'innovation en créant une culture de l'innovation, une infrastructure et des mesures d'encouragement capables de favoriser la croissance économique et la viabilité environnementale de la province.

- Le ministère est responsable de la coordination stratégique des activités du gouvernement liées aux sciences et à la technologie et de l'élaboration de politiques favorables à l'innovation. Pour ce faire, il travaille avec des groupes internes et externes comme le Conseil ontarien des sciences et de l'innovation (COSI).

- Le ministère favorise la création de partenariats afin de mettre en place une infrastructure appuyant l'innovation. À cette fin, il investit dans la recherche par l'entremise des Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche, du Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement et du Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario.

- Le ministère contribue à l'innovation en renforçant les liens entre la recherche fondamentale, l'élaboration de produits et de technologies et la commercialisation. Les Centres d'excellence de l'Ontario et le Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie favorisent le transfert des technologies des laboratoires de recherche à l'industrie, ce qui permet de créer des emplois et de stimuler la croissance économique en Ontario.

Activités de base (suite)

- Le ministère favorise l'élaboration et l'utilisation de technologies nouvelles et habilitantes pour assurer à l'Ontario une place de choix dans la nouvelle économie. Ses programmes favorisent les regroupements dans les industries de la biotechnologie et des produits multimédias numériques. En outre, le ministère appuie et encourage l'adoption de nouvelles technologies électroniques par l'entremise du programme « L'Ontario branché », qui aidera les collectivités à fournir de nouveaux services électroniques aux particuliers et aux entreprises.

- Enfin, le ministère fait valoir l'importance de l'innovation auprès de la nouvelle génération en encourageant les étudiantes et étudiants à envisager de faire carrière en sciences et en génie, ainsi qu'en soulignant et en célébrant les réussites et le talent des scientifiques et chercheurs de la province.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001

Énergie

Le gouvernement a annoncé que le marché de l'électricité de l'Ontario serait soumis à la concurrence d'ici mai 2002. Il continue à prendre des mesures pour que cela se fasse le plus rapidement possible à la condition que tous les principes clés de l'ouverture du marché soient respectés.

Ces principes directeurs sont conformes au mandat du ministère énoncé dans sa Déclaration sur les valeurs environnementales : garantir aux Ontariennes et Ontariens l'accès à un approvisionnement énergétique sûr, fiable et respectueux de l'environnement à prix concurrentiels.

Le 7 juin 2000, le ministère a établi une directive à l'intention de la Commission de l'énergie de l'Ontario l'enjoignant d'accorder la priorité aux consommateurs lors de son examen des demandes d'augmentation de tarifs des services municipaux. La Commission a donc décidé d'échelonner sur trois ans les augmentations de tarifs demandées pour obtenir un taux de rendement du marché.

Un règlement de transition prévoit une aide à 80 grands clients industriels pendant une période de deux à quatre ans de façon à réduire l'incidence des tarifs sur les intrants essentiels de certaines entreprises qui évoluent sur les marchés mondiaux. Ce règlement leur donnera le temps de s'adapter aux prix du marché, et ce ne sont pas les consommateurs qui le subventionneront. En effet, la société Ontario Power Generation (OPG) renoncera aux recettes et revenus nets qu'elle aurait réalisés en vendant cette électricité aux prix du marché.

La Commission a délivré des permis à 40 détaillants d'électricité; 20 autres demandes sont en cours de traitement. Les consommateurs de l'Ontario auront ainsi la possibilité de choisir parmi différents fournisseurs d'électricité.

En juillet 2000, l'OPG a conclu une entente de location à long terme avec Bruce Power Partnership. Ce partenariat représente une étape importante vers l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence et au choix des consommateurs. Il accroîtra également la production d'électricité, créera des emplois locaux et augmentera l'approvisionnement en électricité « propre ».

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2000-2001 (suite)

L'annonce d'une date d'ouverture du marché de l'électricité donne une plus grande certitude aux investisseurs éventuels qui ont proposé d'injecter trois milliards de dollars dans de nouveaux projets de production. Les changements annoncés par la ministre de l'Environnement permettront également d'assurer l'examen clair et cohérent des nouveaux projets de production dans le cadre du processus d'évaluation environnementale de la province.

Par ailleurs, l'OPG envisage de remettre en service la centrale Pickering A au printemps de 2002, ce qui ajoutera une capacité de production de 2 000 mégawatts, soit assez pour répondre aux besoins en électricité d'une ville de deux millions d'habitants.

Le complexe nucléaire de Bruce a aussi annoncé son intention de remettre en service deux unités de la centrale Bruce A, ce qui ajouterait une capacité de production de 1 500 mégawatts d'électricité, soit assez pour approvisionner les consommateurs résidentiels de London, Kitchener et Hamilton.

Dès le début de la restructuration du marché de l'électricité, le gouvernement avait affirmé l'importance de la protection de l'environnement. La ministre de l'Environnement a récemment annoncé l'application de nouveaux plafonds d'émission stricts dans le secteur de l'électricité en Ontario. Cette annonce fait suite à notre engagement d'adopter des normes équivalentes, voire supérieures, à celles en vigueur aux États-Unis.

Le ministère prend des mesures pour réduire les émissions qui ont des répercussions sur le changement climatique grâce aux dispositions de la *Loi sur le rendement énergétique*. L'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence permettra l'adoption de technologies plus écologiques et entraînera donc une réduction des émissions polluantes. Les réformes fiscales annoncées en septembre 2000 pour la production hydroélectrique encourageront également la production d'énergie hydraulique sans émission.

Le gouvernement met en oeuvre un programme d'étiquetage environnemental pour mieux informer les consommateurs sur les options qui leur sont offertes. Ce programme oblige les détaillants d'électricité à divulguer leurs sources de production et à fournir aux consommateurs des renseignements faciles à comprendre pour les aider à faire leur choix en fonction de considérations environnementales. Cette information donnera aux consommateurs un pouvoir accru de sélection et aidera les détaillants à mettre en lumière et en valeur les attributs environnementaux de leurs sources d'énergie.

Sciences et technologie

Le ministère dirige les activités gouvernementales ayant trait aux sciences et à la technologie et coordonne les politiques à cet égard par l'entremise de comités internes et externes comme le Conseil ontarien des sciences et de l'innovation. Ce conseil, dont la mise sur pied a été annoncée en 1999, possède maintenant un secrétariat à temps plein au sein du ministère.

Le ministère est en passe de remplir son mandat et de faire de l'Ontario l'un des principaux centres de recherche et d'innovation au monde.

- Il a annoncé l'octroi de 20 millions de dollars au nouveau Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie afin de faciliter la mise sur pied de centres régionaux de commercialisation à London, Ottawa et Toronto. La construction du centre d'Ottawa a débuté au printemps 2001. Les centres régionaux de commercialisation favoriseront la croissance de groupements dans ce secteur de l'industrie pour faire en sorte que la province profite des retombées des produits élaborés et commercialisés en Ontario. Le Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie est financé en partie par la Société SuperCroissance, une initiative quinquennale de 20 milliards de dollars conçue pour combler les besoins de l'Ontario en matière d'infrastructure et relever les défis économiques du XXI^{e} siècle.

- Dans son budget de 2000, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'octroi d'un financement supplémentaire de 50 millions de dollars en vue de la création du Réseau ontarien de recherche sur le cancer. Le réseau visera trois domaines d'activité :
  - le Fonds de recherche sur le cancer de l'Ontario favorisera l'élaboration de nouveaux traitements contre le cancer;
  - le Réseau d'information en matière de recherche sur le cancer accélérera les travaux de recherche sur le cancer en reliant de façon électronique les chercheurs, les médecins et les patients;
  - une banque provinciale de tissus cancéreux appuiera la recherche continue en laboratoire sur les cellules cancéreuses.

- Soucieux d'améliorer l'infrastructure essentielle à l'innovation, le ministère appuie la recherche scientifique et l'élaboration de technologies en investissant dans les activités de recherche réalisées dans les universités, collèges, établissements de recherche et hôpitaux de l'Ontario. Au cours de la dernière année, le gouvernement a approuvé l'octroi de 117 millions de dollars pour la réalisation de 19 projets de pointe dans le cadre de son Fonds ontarien

d'encouragement à la recherche-développement. En tenant compte des investissements des partenaires, la valeur totale de ces projets s'élevait à 354 millions de dollars.

- Par l'entremise des Centres d'excellence de l'Ontario, le ministère a aussi investi 24,8 millions de dollars pour appuyer plus de 1 500 chercheurs travaillant dans 19 établissements de recherche. En outre, il a remis 114 Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche à de nouveaux chercheurs travaillant dans des universités de la province. Ces bourses représentent un montant total de 11,3 millions de dollars.

- Le ministère a mis en oeuvre le Fonds innovation-recherche annoncé dans le budget de l'Ontario de 2000. Le Fonds a permis d'acheminer 30 millions de dollars vers 50 établissements de recherche des quatre coins de la province pour couvrir les frais indirects associés aux travaux de recherche subventionnés par le gouvernement ontarien.

- Dans son budget de l'Ontario de 2000, le gouvernement accordait cinq millions de dollars sur cinq ans à l'initiative Sensibilisation des jeunes aux sciences et à la technologie, l'une des assises de la stratégie ontarienne de développement des sciences et de la technologie. Les objectifs principaux de l'initiative sont les suivants :
  - créer un réseau solide d'organismes de promotion des sciences, de la technologie, de l'entrepreneuriat et de l'innovation;
  - veiller à ce que les jeunes comprennent les principes scientifiques de base et puissent les manipuler avec aisance, soient au courant des possibilités d'étude et d'emploi dans les secteurs des sciences et de la technologie, et soient attirés par une carrière dans ces domaines;
  - éveiller l'esprit d'entreprise et la créativité des jeunes Ontariennes et Ontariens;
  - mettre en valeur l'innovation en Ontario, procurer des modèles aux jeunes et faire valoir les nombreuses possibilités qu'offre l'Ontario.

- En 2000-2001, le ministère a investi 700 000 dollars dans des activités de sensibilisation des jeunes aux sciences et à la technologie.

- En mai 2000, le ministère a annoncé la création du Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario (RORIO), dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, qui relie ensemble les universités, les collèges et les établissements de recherche financés par l'État par l'entremise d'un réseau de communication à l'échelle

planétaire. Ce réseau favorisera la communication entre les chercheurs qui participent à de nouveaux projets conjoints de recherche et de développement.

- Pour promouvoir l'utilisation de technologies stratégiques, le ministère a entrepris la mise en oeuvre de l'initiative « L'Ontario branché/GéoBranché », conjointement avec le ministère des Richesses naturelles. Créée dans le cadre de SuperCroissance, cette nouvelle initiative aura pour but d'améliorer les services électroniques à l'échelle communautaire. À cette fin, on a organisé dans l'ensemble de la province 28 ateliers régionaux. En tout, plus de 2 000 personnes ont participé à l'élaboration de propositions de projets conjoints « L'Ontario branché/GéoBranché ». À la fin de l'année, le ministère avait reçu 60 propositions de projets et 28 demandes de financement. Il devrait rendre ses décisions publiques cette année.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002

Les activités du ministère s'inspireront de sa Déclaration sur les valeurs environnementales et la respecteront. Ces valeurs sont les suivantes :

- encourager la production et l'économie d'énergie favorable à l'environnement;
- promouvoir les sources d'énergie propres et renouvelables;
- identifier les occasions d'investissement dans les sciences et la technologie qui profiteront aux résidents et à l'économie de l'Ontario tout en respectant l'environnement.

Énergie

Le ministère fera en sorte que la restructuration du marché de l'électricité soit perçue comme un élément clé de son plan en vue de préparer l'Ontario pour le XXI[e] siècle et de soutenir une économie robuste et en expansion. Par ailleurs, il continuera à s'inspirer de sa Déclaration sur les valeurs environnementales dans toutes les décisions ayant une incidence sur l'environnement.

Le ministère continuera à mettre en application la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* qui prévoit l'adoption des règlements appropriés pour réduire les formalités administratives et assurer une transition harmonieuse vers un marché de l'électricité concurrentiel.

Durant cette transition, le ministère poursuivra son étroite collaboration avec les sociétés qui ont succédé à Ontario Hydro, à savoir Ontario Power generation (OPG), Hydro One et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité. Il continuera en outre à fournir de l'information aux services d'électricité municipaux et sociétés de distribution locales et à résoudre avec eux les difficultés qui se présentent.

Grâce à son programme d'information des consommateurs, le ministère continuera de renseigner le grand public sur le fonctionnement du nouveau marché et les autres questions qui lui permettront de faire des choix éclairés.

La campagne d'information du ministère sur la restructuration de l'électricité comprendra la distribution de publications et de documents d'information par l'entremise du centre d'appels du ministère, des comptoirs d'information du gouvernement et des kiosques d'information de centres commerciaux. Le ministère continuera de s'assurer que le public a accès à l'information sur la restructuration du secteur de l'électricité.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

En outre, Hydro One et les entreprises locales d'électricité enverront au début de l'automne un feuillet d'information ministériel à leurs clients de l'ensemble de la province.

Le ministère continuera également à encourager les investissements dans le secteur de l'énergie, plus particulièrement dans les sources d'énergie plus propres et écologiques comme l'énergie éolienne.

Le ministère s'assurera que la société OPG continue d'accélérer la mise en oeuvre de l'Entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché qui l'oblige à réduire sa capacité de production afin que d'autres producteurs d'électricité puissent lui livrer concurrence sur le marché ontarien. La société OPG prévoit réduire sa capacité de production de 4 000 mégawatts dans des centrales hydroélectriques et alimentées aux combustibles fossiles, y compris celles de Lennox, de Lakeview, de Thunder Bay, d'Atikokan et de Mississagi. Elle envisage diverses mesures pour atténuer son emprise sur le marché telles que la vente d'éléments d'actif, l'échange d'installations de production et la location d'installations.

Le gouvernement poursuivra les efforts visant à réduire les formalités administratives et à établir un cadre réglementaire encourageant la participation de nouveaux acteurs et investisseurs dans le marché ontarien concurrentiel de l'électricité.

Le ministère veillera à la sécurité et à la fiabilité du système d'approvisionnement en électricité en demeurant prêt à faire face aux situations d'urgence afin que l'Ontario soit moins vulnérable à une interruption possible de l'approvisionnement (par exemple, en raison de conditions climatiques telles qu'une tempête de verglas). De plus, il continuera de coprésider le groupe de travail fédéral-provincial sur la fiabilité du système d'approvisionnement énergétique.

Sciences et technologie

Le rôle du ministère comporte trois volets :

- sensibiliser davantage la collectivité et augmenter le soutien aux sciences, à la technologie et à l'innovation;
- édifier l'infrastructure des sciences et de la technologie;
- favoriser la commercialisation et la croissance.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

En bout de ligne, ces trois volets permettront au ministère d'atteindre son objectif premier, c'est-à-dire bâtir une base industrielle de haute productivité à valeur ajoutée. Le but ultime est de faire de l'Ontario le meilleur endroit au monde où vivre, travailler, investir et élever ses enfants.

Par exemple, dans le cadre de son plan d'action en 21 objectifs, qui seront pour l'Ontario les clés du XXI^{e} siècle, le gouvernement vise à faire de l'Ontario le troisième centre en importance en Amérique du Nord dans le secteur de la biotechnologie.

Dans le budget de 2001, le gouvernement a annoncé la création des Prix platine du premier ministre, dans le cadre desquels on décernera en tout 10 millions de dollars au cours des six prochaines années. Ces prix prestigieux souligneront le travail d'excellents chercheurs ontariens et sensibiliseront toute la population à la recherche de pointe effectuée actuellement dans la province.

Le gouvernement appuie et avalise entièrement les efforts canadiens visant à aider l'Ontario à accueillir le projet international ITER d'énergie de fusion. Le gouvernement fédéral devrait présenter officiellement sa soumission très bientôt. Si la soumission du Canada était retenue, ce projet de recherche- développement amènerait en Ontario 250 des cerveaux les plus éminents en science de l'énergie nucléaire, contribuerait à diversifier l'industrie provinciale de la technologie de pointe et injecterait des millions de dollars dans l'économie provinciale.

En 2001, le Conseil ontarien des sciences et de l'innovation conseillera le gouvernement et lui fera des recommandations afin d'encourager l'innovation et d'accroître la compétitivité. Le Conseil participera également à un projet pilote d'analyse comparative qui permettra l'élaboration d'un indice de l'innovation en Ontario.

Le ministère veillera à ce que le secteur de la recherche, des sciences et de la technologie ainsi que les industries qui en dépendent continuent de prendre de l'expansion et de prospérer. Pour ce faire, il offrira des incitatifs fiscaux en matière de sciences et de recherche-développement à diverses sociétés, dont celles qui créent en Ontario des produits médiatiques interactifs à technologie numérique originaux.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le voeu du ministère est de hisser l'Ontario parmi les meilleures compétences en Amérique du Nord au chapitre de la recherche, du développement et de l'innovation ainsi que de la création d'emplois et de la prospérité qui en découleront. En 2001-2002, le ministère continuera d'appuyer la création de centres communautaires de commercialisation de la biotechnologie en Ontario qui faciliteront la mise sur pied de nouvelles entreprises de biotechnologie.

Le Réseau ontarien de recherche sur le cancer sera dirigé par un fournisseur de services externe, sélectionné dans le cadre d'un processus de demandes de propositions. Ce fournisseur devra avoir dressé un plan pour rendre le Réseau financièrement autonome en trois ans.

Les budgets de l'Ontario de 2000 et de 2001démontrent l'engagement soutenu du gouvernement en vue de faire de l'Ontario l'un des endroits les plus compétitifs en Amérique du Nord sur le plan des affaires, des investissements et de la création d'emplois.

Afin d'améliorer la position concurrentielle de l'Ontario à l'égard de la commercialisation et de la recherche-développement, le gouvernement propose une diminution du taux d'imposition des sociétés, une réduction du taux d'inclusion des gains en capital et l'exemption de l'impôt-santé des employeurs pour les sociétés admissibles de recherche-développement intensive.

En 2001-2002, le ministère collaborera avec des collectivités dans le cadre du programme « L'Ontario branché » afin de favoriser le développement économique par une utilisation accrue de technologies de l'information et de communications. De plus, il mettra sur pied un réseau de communication à haute vitesse à la fine pointe de la technologie, appelé Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario (RORIO), afin de relier les chercheurs, les éducateurs et les scientifiques de l'Ontario à leurs collègues de la province et du monde entier.

L'Ontario branché et le RORIO sont deux initiatives mises en oeuvre dans le cadre de SuperCroissance et qui visent à fournir à la province l'infrastructure et les partenariats nécessaires à sa croissance et à son développement.

Le ministère continuera à sensibiliser les jeunes aux sciences, à la technologie et à l'innovation par l'entremise du programme Sensibilisation des jeunes aux sciences et à la technologie et de ses activités de vulgarisation. Il s'agit surtout de donner à nos jeunes l'occasion d'explorer le monde des sciences d'une manière créative et amusante.

Engagements et stratégies clés en 2001-2002 (suite)

Le ministère s'efforcera d'amener le secteur privé à appuyer davantage la recherche universitaire. Il continuera de surveiller et d'évaluer l'incidence des programmes gouvernementaux sur la recherche effectuée à contrat par le secteur privé dans les universités de la province.

L'un des buts premiers du ministère est de favoriser et d'encourager ces relations afin d'augmenter le nombre de produits, de technologies et de services novateurs mis en marché en Ontario.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Énergie

But du ministère : Mettre sur pied des marchés de l'énergie soumis à la concurrence qui fournissent aux Ontariennes et Ontariens des sources d'énergie propres, sûres et viables.

Apport à la réalisation du but : À mesure que l'Ontario mettra en place un marché soumis à la concurrence, les consommateurs d'électricité de l'Ontario auront la possibilité de choisir le détaillant qui leur fournira de l'électricité. La concurrence encouragera les investissements qui, à leur tour, créeront des emplois et augmenteront l'efficience du secteur énergétique.

Renseignements contextuels : Le gouvernement continue d'accorder une grande priorité à l'adoption de pratiques sûres, fiables et écologiques au sein de l'industrie de l'énergie.

En Amérique du Nord, de monopole qu'elle était, l'industrie de l'électricité s'ouvre graduellement à la concurrence, ce qui a pour résultat de créer de nouvelles possibilités. L'Ontario doit restructurer son industrie de l'électricité de façon à stimuler l'investissement et la création d'emplois en offrant des tarifs d'électricité concurrentiels et les meilleurs services possibles. C'est pourquoi le gouvernement a conçu un plan de restructuration capable de maintenir et d'augmenter les niveaux actuels de rendement.

Politiques gouvernementales :

1. Le ministère surveillera les prix de l'électricité; il surveillera et évaluera aussi le niveau de concurrence du marché ontarien de l'électricité et en rendra compte.
2. Le ministère surveillera les nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie de la province pour veiller à ce que les consommateurs continuent de bénéficier d'un approvisionnement en énergie fiable.
3. Le ministère poursuivra ses activités de suivi à intervalles réguliers relativement aux prix du gaz naturel, du pétrole et du carburant diésel pour pouvoir en informer les consommateurs régulièrement et au moment opportun. C'est au ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises que revient le mandat de gérer les prix du pétrole et du carburant diésel.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Ouverture du marché de l'électricité à la concurrence.	Lancement des marchés de l'électricité du gros et du détail en fonction de quatre principes : • offrir aux consommateurs protection et choix accru; • assurer un climat d'affaires vigoureux et un approvisionnement fiable en électricité; • protéger l'environnement; • encourager l'adoption de nouvelles pratiques commerciales et la mise au point de nouvelles sources d'énergie.	Ouverture du marché d'ici mai 2002.

But du ministère : Faire la promotion d'une industrie de l'énergie viable sur le plan environnemental.

Apport à la réalisation du but : L'ouverture de l'électricité à la concurrence favorisera l'utilisation de technologies nouvelles productrices d'électricité plus propre et écologique, ce qui réduira les émissions dans l'atmosphère.

Renseignements contextuels : Plus de 80 pour 100 des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la production et de la consommation d'énergie. Étant donné la priorité accordée par le gouvernement à la protection de l'environnement, la résolution des questions environnementales liées à la production d'énergie sera d'une importance capitale.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Production d'énergie renouvelable et emploi efficace de l'énergie.	Établissement de niveaux de référence et de cibles de base concernant la production et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables un an après l'ouverture du marché de l'électricité.	Établissement de niveaux de référence et de cibles de base concernant la production et l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables.
	Énergie économisée par les consommateurs grâce à l'utilisation accrue de produits efficaces : 2001 : 10,3 petajoules* 2002 : 10,8 petajoules 2003 : 11,5 petajoules *un petajoule (10 exposant 15) est une mesure utilisée dans le domaine de l'énergie.	Atteinte de la cible.

Activité de base : Sciences et technologie

But du ministère : Surveiller la croissance de l'emploi dans l'économie ontarienne du savoir et de l'innovation en comparant la situation de l'Ontario à celle d'autres régions du Canada et des États-Unis.

Apport à la réalisation du but : Concerne la stratégie ontarienne de développement des sciences et de la technologie (bassin d'emplois à valeur ajoutée).

Renseignements contextuels : Mesure de l'incidence qui détermine le niveau global de résilience de l'économie ontarienne du savoir.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Croissance du marché de l'emploi dans l'économie du savoir de l'Ontario comparativement à d'autres régions sélectionnées.	Maintien d'un taux de croissance qui permettra à l'Ontario de surpasser les autres provinces canadiennes en ce qui a trait à la création de nouveaux emplois dans l'économie du savoir.	Détermination des cibles, des données de référence et des indicateurs appropriés en ce qui a trait à cette mesure.

But du ministère: Encourager l'entreprise privée à contribuer davantage aux recherches effectuées à contrat dans les universités ontariennes.

Apport à la réalisation du but : Concerne les infrastructures et les mesures d'incitation en vue de la commercialisation et de la croissance du secteur des sciences et de la technologie.

Renseignements contextuels : Le Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement, les Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche et les Centres d'excellence de l'Ontario ont pour but d'augmenter la capacité de recherche des universités et établissements de recherche de l'Ontario dans les secteurs d'intérêt pour l'industrie.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Valeur des recherches effectuées à contrat dans les universités et établissements de recherche et financées par l'entreprise privée.	Croissance de la valeur des recherches à contrat au cours des cinq prochaines années : 2000-2001.....1 pour 100 2001-2002.....2 pour 100 2002-2003.....3 pour 100 2003-2004.....4 pour 100 2004-2005.....5 pour 100	La valeur des recherches effectuées à contrat en 2001-2002 sera de 2 pour 100 plus élevée que durant l'année précédente.

But du ministère : Accroître la participation des particuliers et des entreprises de l'Ontario à l'économie numérique.

Apport à la réalisation du but : Concerne la sensibilisation du public et le soutien accordé aux sciences, à la technologie et à l'innovation.

Renseignements contextuels : L'emploi de technologies de l'information et des communications est essentiel à la croissance économique et à la capacité concurrentielle des collectivités, des entreprises et des citoyens de l'Ontario. L'élaboration, la mise à l'essai et la mise en oeuvre de tels systèmes permettra aux entreprises, aux particuliers, aux organismes bénévoles et aux membres du secteur de la recherche et du développement de faire un usage productif des technologies de l'information et des communications.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Meilleur accès des collectivités, chercheurs, entreprises et citoyens de l'Ontario aux technologies de l'information et des communications.	Amélioration de l'accès dans 100 collectivités d'ici 2005-2006.	Amélioration de l'accès d'au moins 35 collectivités de l'Ontario.

But du ministère : Favoriser la croissance des industries ontariennes de la santé et de la biotechnologie.

Apport à la réalisation du but : La mise sur pied de nouvelles entreprises de biotechnologie favorisera la création d'emplois et la croissance du secteur de la biotechnologie.

Renseignements contextuels : Le Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie procure une aide à la construction de centres régionaux de commercialisation qui abriteront de nouvelles entreprises de biotechnologie issues des universités, des hôpitaux, des établissements de recherche et de différentes industries de l'Ontario. Les centres seront érigés au cours des deux prochaines années (2001 et 2002) et devraient être occupés à capacité d'ici 2004. Les nouvelles entreprises seront logées dans les centres de commercialisation pour une durée maximale de trois ans.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2001-2002
Contribuer à la croissance de l'industrie ontarienne de la biotechnologie en favorisant la mise sur pied de nouvelles entreprises.	Nombre d'entreprises de biotechnologie mises sur pied grâce au Fonds pour les centres de commercialisation de la biotechnologie à compter de 2000 : 2001-2002.....10 2002-2003.....30 2003-2004.....15	Fin de la construction et début des activités des centres de commercialisation de la biotechnologie de London et d'Ottawa.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2000-2001**

Ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Fonctionnement	469 millions de $
Immobilisations	80 millions de $
	215 employés

Énergie**

Fonctionnement	342 millions de $
Immobilisations	80 millions de $
	135 employés

Sciences et technologie

Fonctionnement	121 millions de $
	45 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	6 millions de $
	35 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

**Les activités de base du secteur de l'énergie comprennent la Commission de l'énergie de l'Ontario et la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ).

*Plan des affectations 2001-2002 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Fonctionnement	284 millions de $
Immobilisations	76 millions de $
	250 employés

Énergie**

Fonctionnement	133 millions de $
Immobilisations	53 millions de $
	160 employés

Sciences et technologie

Fonctionnement	144 millions de $
Immobilisations	23 millions de $
	55 employés

Administration du ministère

Fonctionnement	7 millions de $
	35 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

**Les activités de base du secteur de l'énergie comprennent la Commission de l'énergie de l'Ontario et la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ).

Personnes à contacter

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Pour de plus amples renseignements sur le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, prière de consulter le site Web du ministère à : http://www.est.gov.on.ca.

Bureau du ministre

Mike Krizanc
Attaché de direction du ministre
Téléphone : 416 327-3550
Télecopieur : 416 327-6754
Courriel : Mike.Krizanc@est.gov.on.ca

Christine Smith
Adjointe au ministre, communications
Téléphone : 416 327-3551
Télecopieur : 416 327-6754
Courriel : Christine.Smith@est.gov.on.ca

Division de l'énergie

Judy Hubert
Sous-ministre adjointe
Téléphone : 416 314-6190
Télecopieur : 416 314-6224
Courriel : Judy.Hubert@est.gov.on.ca

Division des sciences et de la technologie

Chris Riddle
Sous-ministre adjoint par intérim
Téléphone : 416 314-8219
Télecopieur : 416 314-8224
Courriel : Chris.Riddle@est.gov.on.ca

Bureau de la planification et des ressources

Nancy Whynot, directrice
Téléphone : 416 314-3309
Télecopieur : 416 314-3354
Courriel : whynotna@est.gov.on.ca

Direction des communications

Shane Pospisil, Directeur
Téléphone : 416 327-5555
Télecopieur : 416 326-3947
Courriel : Shane.Pospisil@est.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001

ISBN 0-7794-1168-4

This document is also available in English.